



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 10 janvier 2018 à 19 h au 12, chemin Black sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame Danielle Parent, monsieur Francis Léger, monsieur Howard Sauvé, madame Cassandre Lescarbeau, madame Julie Léveillé, madame Dawn Charles.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-01-001

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 JANVIER 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2017
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017 à 19 h
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017 à 19 h 45
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2017
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

8. Affaires diverses

- 8.1 Avis de motion du projet de règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.2 Avis de motion du projet de règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.3 Avis de motion du projet de règlement numéro RU.03.2011.01 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.4 Avis de motion du projet de règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (Règlement de concordance)
- 8.5 Avis de motion du projet de règlement numéro RU.06.2011.01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.6 Avis de motion du projet de règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro RU.07.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.7 Adoption du projet de règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.8 Adoption du projet de règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

- 8.9 Adoption du projet de règlement portant le numéro RU.03.2011.01 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.10 Adoption du projet de règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.11 Adoption du projet de règlement numéro RU.06.2011.01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.12 Adoption du projet de règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro RU.07.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.13 Adoption du règlement portant le numéro 2018-01 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mille-Isles
- 8.14 Demande de dérogation mineure : DM-2017-116 visant la construction d'un abri d'auto en cour avant et la construction d'une véranda sur un bâtiment accessoire - 10, chemin Victor
- 8.15 Dossier PIIA 2017-030 : Reconstruction d'une résidence - lot 10, chemin Victor
- 8.16 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - dossier Premier lac du Nord inc.
- 8.17 Approbation des ordres de changements 18 et 19 dans le cadre de la rénovation et de la mises aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.18 Autorisation de paiement numéro 3 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville et la salle communautaire
- 8.19 Autorisation de dépenses numéro 3 pour les travaux imprévisibles relatifs au projet de réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.20 Approbation de l'avenant numéro 5 au contrat du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie
- 8.21 Libération de la retenue du contrat du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie
- 8.22 Libération d'une partie de la retenue pour les travaux effectués en 2016 sur le chemin Tamaracouta
- 8.23 Nomination des membres du comité des relations de travail
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

2. Adoption des procès-verbaux

2018-01-002

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2017

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **6 décembre 2017** a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du **6 décembre 2017**.

ADOPTÉE.

2018-01-003

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017 à 19 h

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **13 décembre 2017 à 19 h** a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **13 décembre 2017 à 19 h**.

ADOPTÉE.

2018-01-004

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017 à 19 h 45

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **13 décembre 2017 à 19 h 45** a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **13 décembre 2017 à 19 h 45**.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2018-01-005

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de décembre 2017 totalisant **243 091.49 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le Conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de décembre 2017 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 décembre 2017.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de décembre a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectifs et des prochaines activités.

Communication :

L'Info Mille-Isles a été distribué début décembre. Il est également disponible en ligne sur notre site Internet. Le site Internet continue d'évoluer, vos commentaires sont toujours les bienvenus pour nous aider à avoir un site le plus convivial possible.

Voirie et infrastructure :

Les travaux à l'hôtel de ville et la salle communautaire continuent d'avancer. Ils sont repris suite à la pause du temps des fêtes.

Sécurité publique :

La première rencontre du comité de sécurité publique aura lieu dans les prochains jours.

Loisirs et vie communautaire :

Le dépouillement de l'arbre de Noël a eu beaucoup de succès. Plus de 60 enfants sont venus rencontrer le Père Noël le 9 décembre dernier. Le 20 janvier, il va y avoir une activité de ballon-balai organisée par la Municipalité à la patinoire, au parc Hammond-Rodgers, de 15h à 17h. L'activité est gratuite et les balais sont fournis. Pour plus d'informations, visitez notre site Internet. Nous vous invitons à venir en grand nombre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

Urbanisme :

Plusieurs dossiers seront discutés ce soir, entre autre ceux nécessitant la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil dans le cadre de l'Orientation 10.

Environnement :

Petit rappel : les bacs à ordures et à recyclage doivent être uniformisés depuis le 1^{er} janvier. Les bacs à ordures doivent être d'une contenance de 240 ou 360 litres et de couleur vert, noir ou gris charbon tandis que les bacs à recyclage doivent obligatoirement être bleu et d'une contenance de 360 litres. Vous pouvez en commander en appelant à la Municipalité.

Rapport du maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil :

- Le préfet de la MRC, monsieur Scott Pearce et le préfet suppléant, maire de Lachute, monsieur Carl Péloquin ont été élus à l'unanimité par le conseil de la MRC.
- Proposition de la création d'un sous-comité de sécurité publique pour les mesures d'urgence.
- Service de génie civil : départ du technicien en génie civil et embauche d'un ingénieur.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de novembre 2017.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2017.

8. Affaires diverses

8.1 *Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)*

Avis de motion est par la présente donné par *madame Danielle Parent*, concernant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

- le projet de règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.2 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Francis Léger, concernant :

- le projet de règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.3 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.03.2011.01 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Avis de motion est par la présente donné par madame Julie Léveillée, concernant :

- le projet de règlement numéro RU.03.2011.01 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

8.4 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (Règlement de concordance)

Avis de motion est par la présente donné par *madame Dawn Charles*, concernant :

- *Le projet de règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (Règlement de concordance).*

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.5 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.06.2011.01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Avis de motion est par la présente donné par *madame Cassandra Lescarbeau*, concernant :

- *le projet de règlement numéro RU.06.2011.01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).*

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.6 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro RU.07.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Avis de motion est par la présente donné par *madame Julie Léveillé*, concernant :

- *le projet de règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

numéro RU.07.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2018-01-006

8.7 Adoption du projet de règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante ;

Considérant que la municipalité adopte, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement (règlement de concordance) afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de ce schéma révisé ;

Considérant que le présent projet de règlement de concordance n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) ;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 7 février 2018 à 17 h 30.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

2018-01-007

- 8.8** *Adoption du projet de règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)*

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante ;

Considérant que la municipalité adopte, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement (règlement de concordance) afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de ce schéma révisé ;

Considérant que le présent projet de règlement de concordance n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) ;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 7 février 2018 à 18 h.

ADOPTÉE.

2018-01-008

- 8.9** *Adoption du projet de règlement RU.03.2011.01 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)*

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante ;

Considérant que la municipalité adopte, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement (règlement de concordance) afin d'assurer la conformité de sa réglementation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de ce schéma révisé ;

Considérant que le présent projet de règlement de concordance n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de règlement RU.03.2011.01 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 7 février 2018 à 18 h 20

ADOPTÉE.

2018-01-009

8.10 Adoption du projet de règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante ;

Considérant que la municipalité adopte, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement (règlement de concordance) afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de ce schéma révisé ;

Considérant que le présent projet de règlement de concordance n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) ;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 7 février 2018 à 18 h 35.

2018-01-010

8.11 Adoption du projet de règlement RU.06.2011.01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante ;

Considérant que la municipalité adopte, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement (règlement de concordance) afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de ce schéma révisé ;

Considérant que le présent projet de règlement de concordance n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de règlement RU.06.2011.01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) ;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 7 février à 18 h 45.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

2018-01-011

- 8.12** *Adoption du projet de règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro RU.07.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)*

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante ;

Considérant que la municipalité adopte, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement (règlement de concordance) afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de ce schéma révisé ;

Considérant que le présent projet de règlement de concordance n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro RU.07.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) ;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 7 février 2018 à 18h50.

ADOPTÉE.

2018-01-012

- 8.13** *Adoption du règlement 2018-01 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mille-Isles*

Considérant que l'avis de motion du projet de règlement est donné à la séance ordinaire du mercredi 6 décembre 2017 par madame Danielle Parent ;

Considérant que la présentation du projet de règlement est donnée par monsieur Michel Boyer à la séance ordinaire du mercredi 6 décembre 2017 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

Considérant qu'une copie du présent règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu ;

Considérant que le règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2018-01 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2018-01-013

8.14 Demande de dérogation mineure DM-2017-116 visant la construction d'un abri d'auto en cour avant et la construction d'une véranda sur un bâtiment accessoire – 10, chemin Victor

Considérant que la demande vise à autoriser un abri d'auto en cour avant et une véranda sur un bâtiment accessoire à la propriété située au 10, chemin Victor ;

Considérant que l'orientation de la façade principale fait en sorte que la résidence a un angle de 90 degrés par rapport au chemin Victor et donc que l'abri d'auto ne donne pas directement entre la résidence et le chemin ;

Considérant que la véranda sera construite sur l'abri d'auto ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 14 décembre 2017 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2017-116 sur la propriété située au 10, chemin Victor, afin d'autoriser la construction d'un abri d'auto en cour avant et la construction d'une véranda sur un bâtiment accessoire, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

2018-01-014

8.15 Dossier PIIA 2017-030 : Reconstruction d'une résidence – 10, chemin Victor

Considérant que le projet vise la reconstruction d'une résidence située au 10, chemin Victor ;

Considérant que les propriétaires souhaitent démolir le bâtiment existant et le remplacer par une nouvelle construction ;

Considérant que ce projet de la reconstruction d'une résidence est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de reconstruction d'une résidence située au 10, chemin Victor, conformément au dossier PIIA 2017-030.

ADOPTÉE.

2018-01-015

8.16 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Premier lac du Nord Inc.

Considérant que le demandeur, monsieur Jean-Sébastien Scraire, pour et au nom de l'entreprise Premier lac du Nord inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 008 389 à 6 008 392 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 302457, minute 2413, en date du 6 décembre 2016 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de 4 lots distincts ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que le lot 6 008 392 du cadastre du Québec bénéficie d'un report de contribution ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 345,97 \$ ou à une superficie de 67,47 mètres carrés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danielle Parent
APPUYÉ PAR : monsieur Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Jean-Sébastien Scraire pour et au nom de l'entreprise Premier lac du Nord Inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 345,97 \$;

QUE cette contribution de 345,97 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2018-01-016

8.17 *Approbation des ordres de changements 18 et 19 dans le cadre de la rénovation et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire*

Considérant les ordres de changements numéros 18 et 19 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant que le montant relié à l'ordre de changement 17 concernant des travaux d'excavation et la présence de roc autour du bâtiment est en cours de négociation et n'a pas encore été approuvé par l'ensemble des professionnels ;

Considérant que l'ordre de changement 18 inclut les travaux nécessaires au renforcement de la structure sous les rails des classeurs mobiles ;

Considérant que l'ordre de changement 19 inclut les travaux nécessaires à divers travaux en électricité ;

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la municipalité, qui évaluent les travaux et qui approuvent les modifications proposées des ordres de changements numéros 18 et 19 aux montants respectifs de 597.50 \$ et 1687.27 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les ordres de changements 18 et 19 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire pour un montant total de 2 284.77 \$ taxes en sus, déposés le 12 décembre 2017 et signés le 14 décembre 2017, dument joints au dossier dudit projet.

D'ENTÉRINER la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière sur lesdits ordres de changements puisque ceux-ci ont été acceptés afin de ne pas causer de retards et de frais supplémentaires.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2018-01-017

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

8.18 Autorisation de paiement numéro 3 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville et la salle communautaire

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2017-09-206 afin d'adjuger à l'entreprise Deroc Construction Inc. le contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au montant de 756 000 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

Considérant les ordres de changements 1, 2 et 3 approuvé par le conseil via la résolution 2017-11-247 au montant de 9 959.73 \$ taxes en sus

Considérant les ordres de changements 4 à 8 approuvé par le conseil via la résolution 2017-11-248 au montant de 7 848.31 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changements 10 à 16 approuvés par le conseil via la résolution 2017-12-269 au montant de 9 880.58 \$;

Considérant la demande de paiement déposée par Deroc Construction Inc et le certificat de paiement numéro 3 déposé par la firme Mario Allard Architecte, firme responsable de la coordination du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 3 au montant de 178 345.34 \$;

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10 %, soit de 17 834.53 \$ taxes en sus, est appliquée telle qu'elle est prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 160 510.81 \$, taxes en sus, à Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 22 décembre 2017 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-02000-710.

ADOPTÉE.

2018-01-018

8.19 Autorisation de dépenses numéro 3 pour les travaux imprévisibles relatifs au projet de réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire

Considérant que plusieurs travaux sont déjà engagés dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant que la municipalité répond aux exigences prévues dans le protocole d'entente dans le cadre du Programme Infrastructures Québec – Municipalités ;

Considérant qu'il y a plusieurs travaux à exécuter qui relèvent des différentes exigences contenues dans ledit protocole d'entente ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

Considérant que le conseil municipal siège mensuellement et que des décisions d'opérations et de coordination doivent se prendre, quelquefois rapidement afin de ne pas retarder les travaux ;

Considérant la résolution numéro 2017-10-223 ;

Considérant les résolutions 2017-11-247, 2017-11-248 et 2017-12-269 relatives à l'autorisation de dépenses supplémentaires pour des montants respectifs de 9 959.73 \$, 7 848.31 \$ et 9 880.58 \$ plus taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER madame Sarah Channell à effectuer et permettre des dépenses relatives à des frais imprévisibles, nécessaires au bon déroulement des travaux prévus par le protocole d'entente dans le cadre du Programme Infrastructures Québec – Municipalités, concernant le projet de réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire, pour une somme totale de 25 000 \$ taxes en sus.

Avant d'être autorisée par madame Sarah Channell, la dépense sera d'abord discutée et validée avec les membres du conseil municipal désignés. Elle sera entérinée par la suite par l'ensemble du conseil municipal lors de la séance régulière suivant cette prise de décision.

ADOPTÉE.

2018-01-019

8.20 Approbation de l'avenant numéro 5 au contrat du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie

Considérant l'avenant de modifications numéro 5 déposé le 12 décembre 2017 dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie ;

Considérant que l'avenant de modifications numéro 5 inclut un crédit relatif à la réparation des portes de garage et du système d'alarme payés par la Municipalité en janvier et février 2017 ;

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la Municipalité qui évaluent les travaux et qui approuvent les modifications proposées de l'avenant numéro 5 pour un crédit total de 786.45 \$ taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'avenant de modifications numéro 5 du contrat concernant le projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie, déposé le 12 décembre 2017 et dûment joint au dossier de ladite construction, pour l'octroi d'un crédit pour la somme de 786.45 \$.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

2018-01-020

8.21 Libération de la retenue du contrat du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie

Considérant que le contrat du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie prévoyait une retenue de 10% pendant 12 mois suite à la fin des travaux ;

Considérant la demande de libération de la retenue de l'entreprise Gilles Malo Inc. qui a effectué les travaux ;

Considérant les recommandations des professionnels qui ont été mandatés par la Municipalité pour encadrer ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE LIBÉRER la retenue au montant total de 69 015.12 \$ plus taxes applicables ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 55-13600-000.

ADOPTÉE.

2018-01-021

8.22 Libération d'une partie de la retenue pour les travaux effectués en 2016 sur le chemin Tamaracouta

Considérant que des travaux ont été effectués en 2016 sur le chemin Tamaracouta par l'entreprise Pavages Multipro Inc. ;

Considérant qu'une retenue de 5% a été appliquée afin de garantir les corrections de déficiences éventuelles tel que précisé dans la résolution 2016-09-211 ;

Considérant qu'il y a des déficiences à corriger ;

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la Municipalité pour le suivi de ce dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement d'une partie de la retenue, soit de 7 694.93 \$ plus taxes applicables.

DE CONSERVER 4 000 \$ de ladite retenue afin de corriger les déficiences identifiées par les professionnels mandatés.

DE PRÉCISER que la libération complète de la retenue sera effectuée lorsque les déficiences seront corrigées à la satisfaction de la Municipalité.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 55-136000-000.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

2018-01-022

8.23 Nomination des membres du comité des relations de travail

Considérant qu'un nouveau conseil est élu ;

Considérant qu'il existe un comité des relations de travail et qu'il est nécessaire que des membres du conseil municipal y siègent pour son bon fonctionnement ;

Considérant les négociations en cours pour l'adoption d'une première convention collective.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Dawn Charles et monsieur Francis Léger à titre de représentants du conseil municipal au comité des relations de travail.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2018-01-023

10. Levée de la séance

À **20 h 35**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer

Michel Boyer

Maire et président d'assemblée



